

## Un exemple concret

Thomas est installé depuis plusieurs années, il prévoit d'acheter des chevrettes. Sur les conseils de son GDS, il réalise le statut sanitaire de son troupeau et demande aux élevages vendeurs qui l'intéressent leurs statuts sanitaires respectifs. Les résultats sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Élevages	Paratuberculose	CAEV	Chlamydirose	Fièvre Q
Thomas	0/9	9/9	0/9	3/9
Lot et Garonne	2/10	08/10	0/10	0/10
Isère	2/10	9/10	2/10	0/10
Drôme	0/10	10/10	2/10	4/10
<b>Rhône</b>	<b>0/10</b>	<b>9/10</b>	<b>0/10</b>	<b>2/10</b>
Vaucluse	0/10	0/10	0/10	0/10

Avec l'aide de son vétérinaire et de son conseiller GDS et après avoir comparé les statuts des différents troupeaux, Thomas achètera les chevrettes du Rhône :

- Lot et Garonne, Isère : les élevages ont tous les deux de la Paratuberculose.
- Drôme : le troupeau est positif à la Chlamydirose, alors que Thomas a son troupeau négatif.
- Rhône : le statut est compatible au sien, absence de Chlamydirose (animaux non immunisés), présence de Fièvre Q (animaux immunisés). Le CAEV est présent dans chacun des deux troupeaux (les animaux ne sont pas protégés, mais sont non-naïfs). La Paratuberculose est absente et reste la maladie principale à ne pas introduire (risques élevés).
- Vaucluse : le troupeau est négatif en toute maladie, mais les animaux sont potentiellement tous naïfs par rapport aux maladies présentes chez Thomas.

*A noter*  
Compatible ne veut pas dire sans risque et tout mouvement amène forcément un stress sur le troupeau.



**Le protocole de dépistage des maladies proposé ne garantit pas qu'un troupeau est indemne d'une maladie : il permet d'évaluer à un instant donné, le niveau de circulation des maladies recherchées.**

**Profitez de chaque période de prophylaxie pour réaliser le statut sanitaire de votre cheptel**

**Vous pouvez le réaliser plus régulièrement en cas de :**

- signes cliniques
- mouvements d'animaux
- changements récents dans l'environnement de l'élevage

**Rapprochez-vous votre GDS pour plus d'informations**

## STATUTS SANITAIRES

### des troupeaux

**Un indicateur de pilotage pour optimiser les performances de l'élevage et pour gérer les introductions d'animaux**

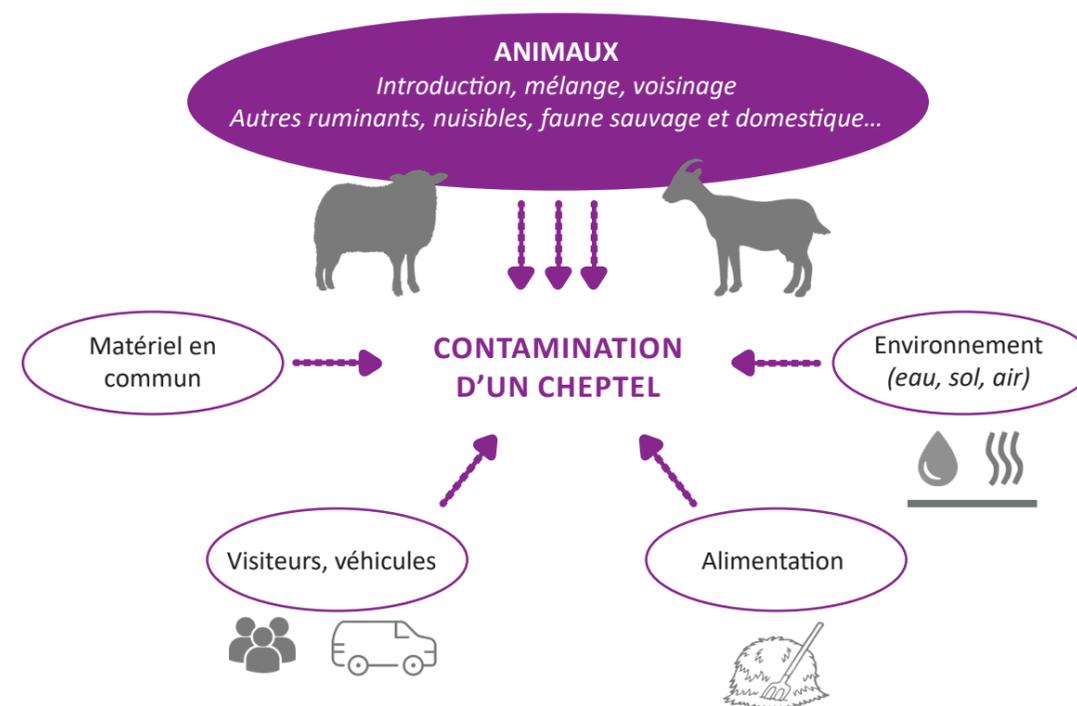
La gestion des maladies est un des principaux problèmes rencontrés par les éleveurs. Il est donc primordial de connaître le statut sanitaire de son troupeau, c'est-à-dire les maladies présentes et absentes, afin de mettre en place des mesures adaptées à la bonne santé du troupeau et si besoin, de décider d'un plan de maîtrise de ces maladies. Des mesures de prévention et d'assainissement existent pour les maladies abortives et pour les maladies chroniques.

### Statut sanitaire ?

**Le statut sanitaire du troupeau est un indicateur de pilotage** pour optimiser la performance et la santé générale de son élevage. La connaissance des maladies circulant dans le troupeau servira de base pour améliorer les pratiques de prévention sanitaire.

Le statut sanitaire d'un troupeau est un **état des lieux des maladies à un instant donné**. Il est susceptible d'évoluer avec le temps et les pratiques d'élevage. De nouvelles maladies peuvent être introduites par diverses voies de contamination (mouvements d'animaux, nouvelles parcelles, matériel en commun, visiteurs, faune sauvage...). Cependant, la voie d'introduction la plus fréquente de maladies dans un troupeau est le **contact avec un animal infecté** (présentant des signes cliniques ou non).

VOIES D'INTRODUCTION DE MALADIES DANS UN ÉLEVAGE



## Les maladies majeures des petits-ruminants

La gravité d'une maladie peut être jugée en fonction de :

- Son potentiel pathogène (conditions nécessaires pour que les animaux tombent malades)
- La gravité des symptômes (taux de mortalité, séquelles, impacts sur les performances, impacts économiques)
- La proportion d'animaux malades
- Sa persistance dans le troupeau

Certaines maladies dites « monofactorielles » s'exprimeront lorsque le germe qui en est responsable sera présent dans un élevage. Elles peuvent cependant être limitées par la mise en œuvre d'un plan de maîtrise spécifique qui pourra allier des mesures de prévention sanitaire (ex : séparation des jeunes à la naissance, hygiène aux mises bas) et/ou des mesures de prévention médicales (ex : vaccination).

La mise en œuvre d'un plan de lutte adapté peut aboutir à l'assainissement du troupeau.

A l'inverse, d'autres maladies présentes à l'état latent dans un troupeau, ne s'exprimeront que si elles trouvent les conditions pour se développer (ex : pasteurellose, colibacillose...).

Les maladies majeures sont :



**Paratuberculose**  
**CAEV**  
**Chlamydie**  
**Fièvre Q**



**Paratuberculose**  
**Visna-Maedi**  
**Chlamydie**  
**Fièvre Q**

La Paratuberculose, le CAEV et Visna-Maedi sont des maladies chroniques à évolution lente tandis que la Chlamydie et la Fièvre Q sont des maladies abortives.

## Quand définir le statut sanitaire de son troupeau ?

### Création de troupeau

Dès la création d'un cheptel, le futur éleveur doit se fixer comme objectif de ne pas démarrer avec des maladies majeures dans son troupeau. Lorsque le troupeau est constitué à partir de plusieurs élevages, il faudra veiller à la compatibilité de statuts sanitaires entre les troupeaux d'origines différentes.

La prise en compte du statut sanitaire du ou des élevages d'origine, à partir desquels le troupeau va être constitué, permettra de définir le statut sanitaire initial du troupeau du nouvel installé. Cette étape est indispensable dès la création du troupeau pour définir des mesures de gestion sanitaire.

### Troupeau « en croisière »

Le statut sanitaire du troupeau est un indicateur de pilotage que les éleveurs doivent prendre en compte pour optimiser la performance de leur élevage. La connaissance des maladies présentes sur le troupeau servira de base pour améliorer les pratiques de prévention sanitaire.

### Mouvements d'animaux

La connaissance des statuts sanitaires des élevages acheteurs et vendeurs est primordiale avant tout mouvement (achats, pensions, estives, rassemblements ...). Il permet d'analyser leur compatibilité et de réduire les risques de transmission et d'expression.



- Vérifier la compatibilité de statut sanitaire entre les différents élevages d'origine
- Définir une conduite adaptée au statut sanitaire initial de son troupeau



- Connaître les maladies présentes dans son troupeau
- Adapter ses pratiques de prévention pour limiter l'expression des maladies
- Diminuer la prévalence



- Eviter d'introduire de nouvelles maladies dans son troupeau
- Limiter les risques de transmission des maladies déjà présentes dans son troupeau aux animaux introduits

## Comment définir le statut sanitaire d'un troupeau ?

### Méthode d'analyse

Le statut sanitaire est défini par sondage sérologique (prise de sang) sur un échantillon d'animaux du troupeau.

### Animaux à prélever

Le sondage doit être réalisé sur des animaux de plus de 24 mois, car certaines maladies recherchées sont des maladies à évolution lente. La fiabilité des analyses sérologiques est faible sur des animaux plus jeunes (particulièrement pour la paratuberculose).

### Taille de l'échantillon

Effectif du troupeau	< 50	50 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	300 à 350	350 à 400	Au-delà de 400
Nombre d'animaux à prélever	7	8	9	10	11	12	13	14	15

## Comment interpréter les résultats ?

Il est nécessaire de bien distinguer les résultats aux différentes maladies recherchées.

### Pour les maladies chroniques : Paratuberculose et CAEV / Visna-Maëdi,

#### Résultats négatifs

Un résultat sérologique négatif signifie que l'animal prélevé n'est pas porteur de la maladie.

Si l'ensemble des résultats sont négatifs, la probabilité que la maladie soit présente dans le troupeau est très faible.

#### Résultats positifs

Un résultat sérologique positif signifie que l'individu prélevé est porteur de la maladie. Il est infecté à vie et ne sera jamais immunisé contre celle-ci. Malgré la présence d'anticorps, la maladie est présente sur l'exploitation et peut s'exprimer cliniquement.

### Pour les maladies abortives : Fièvre Q et Chlamydie

#### Résultats négatifs

Un résultat sérologique négatif signifie que l'animal prélevé n'a pas d'immunité contre cette maladie.

Si l'ensemble des résultats sont négatifs, la probabilité que la maladie soit présente et circule dans le troupeau est très faible.

#### Résultats positifs

Un résultat sérologique positif signifie que l'animal a été en contact avec la maladie et qu'il est désormais immunisé. La mise en évidence d'une immunité contre l'une de ces maladies peut signifier que cette maladie est présente dans le troupeau.

### L'analyse de compatibilité de statuts sanitaires

TROUPEAU A Maladie 1	INFECTÉ	SAIN
TROUPEAU B Maladie 1		
INFECTÉ	✓	✗
SAIN	✗	✓



**GDS**  
Auvergne  
Rhône-Alpes